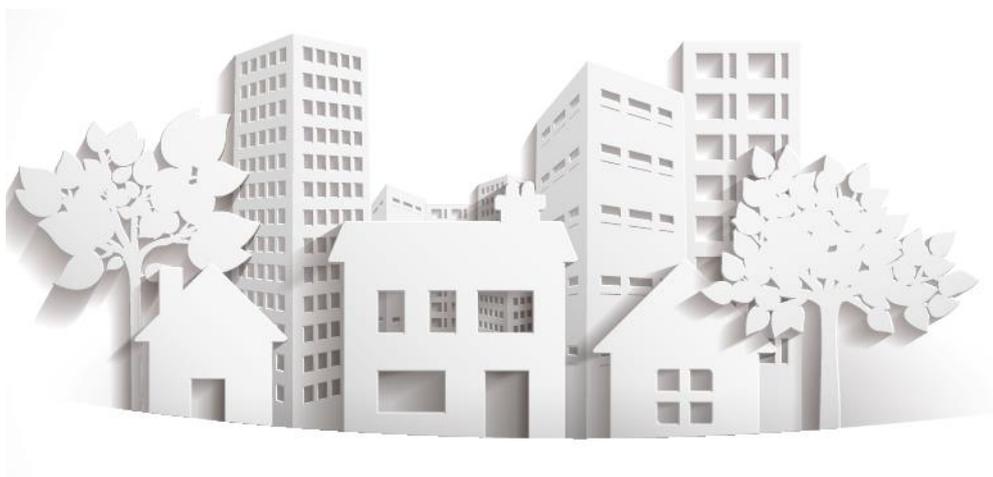




Actes du colloque

**« MEDIATION ET PREVENTION
SUR L'ESPACE PUBLIC :
Regards Croisés »**

**12 décembre 2017
FIAP de Paris**



En partenariat avec :



SOMMAIRE

Avant-propos	3
Programme du colloque	4
Introduction	5-6
Présentation de l'étude « Rapprochement et Partenariat entre Médiation Sociale et Prévention Spécialisée »	7-12
Table ronde sur les bonnes pratiques et les freins au rapprochement entre Médiation et Prévention	13-20
Intervention de M. Eric Briat (CGET)	21-24
Présentation des préconisations et pistes de travail pour le rapprochement entre Médiation et Prévention	25-28
Table ronde sur les préconisations	29-34
Clôture par Mme Muriel Domenach (CIPDR)	35-36

AVANT PROPOS

Le Réseau des Villes Correspondants de Nuit et de la Médiation Sociale a organisé le colloque « **Médiation et Prévention sur l'Espace Public : regards croisés** », le mardi 12 décembre 2017 au Foyer International d'Accueil de Paris, en partenariat avec le **Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation** (CIPDR), et le **Commissariat général à l'égalité des territoires** (CGET). Cette manifestation a rencontré un vif succès, avec près de 150 personnes présentes.

Plusieurs personnalités sont intervenues au cours de cet événement, parmi lesquelles Mme Muriel Domenach, Secrétaire générale du **CIPDR**, M. Eric Briat, adjoint du Directeur de la Ville et de la Cohésion Sociale du **CGET**, M. Jean-Michel Rapinat, Directeur délégué des Politiques Sociales de l'Assemblée des départements de France (**ADF**), et Mme Anne Terlez, Déléguée de l'Assemblée des Communautés de France (**AdCF**) pour la Politique de la Ville qui a transmis son témoignage en raison d'un empêchement.

Ce colloque a permis d'illustrer l'intérêt de la coopération entre les acteurs sociaux, dans la complémentarité des missions et le respect de la déontologie de chacun. Ce constat s'est appuyé notamment sur les résultats de l'étude « *Rapprochement et Partenariat entre Médiation Sociale et Prévention Spécialisée* », qui a été présentée lors de cet événement. Cette dernière a été réalisée à partir d'une recherche approfondie sur les dispositifs de Médiation Sociale et de Prévention Spécialisée développés dans six territoires français (La Rochelle, Le Teil, Limoges, Lorient, Marseille, et Orléans). La qualité des débats et la diversité des situations évoquées tout au long de la journée ont traduit l'importance de ces enjeux.

Au-delà des recommandations formulées dans le rapport par le Réseau des Villes et reprises dans ce document (p25 à 28), le colloque a permis d'ouvrir la voie à de nouvelles pistes de travail en partenariat avec le CGET, le CIPDR, l'ADF, et l'AdCF, et notamment :

- la nécessité d'accentuer et de contractualiser les partenariats entre la médiation sociale et la prévention spécialisée
- la professionnalisation de la filière de la médiation sociale dans le nouveau contexte de la certification des structures porteuses
- la pérennisation des équipes de médiation sociale, notamment par la sanctuarisation du dispositif d'adultes relais
- la clarification du cadre d'intervention de la prévention spécialisée

Florent Montillot,
Président du Réseau des Villes
des Correspondants de Nuit et de la Médiation Sociale

PROGRAMME DU COLLOQUE

- 11h00-11h15 **Introduction** par **M. Florent Montillot**, Président du Réseau des Villes
- 11h15-11h45 **Présentation de l'étude** « Rapprochement et Partenariat entre Médiation Sociale et Prévention Spécialisée » par **M. Guillaume Ma Mung**, Chercheur, et **Mme Julie Egal**, Chargée de mission du Réseau des Villes
- 11h45-13h00 **Table ronde et débat** sur les bonnes pratiques et les freins au rapprochement entre Médiation et Prévention, avec la participation de :
- **M. Allain Le Boudouil**, Adjoint au maire de Lorient
 - **Mme Catherine Keller**, Principale du collège Jean Rostand (Loiret)
 - **M. Louis Le Blevec**, Directeur de l'Agence Locale Prévention Médiation Sociale (ALPMS) à La Rochelle
 - **M. Marceau Delaye**, Chef de Service Educatif de l'Association Départementale pour l'Education et l'Insertion (ADEI) de Charente-Maritime
 - **Mme Annaëlle Penloup**, Responsable Service Éducatif de Prévention (SEP) d'Orléans
- 13h00-14h00 **Déjeuner**
- 14h15-14h30 **Intervention** de **M. Eric Briat**, adjoint du Directeur de la Ville et de la Cohésion Sociale du **CGET**
- 14h30-14h45 **Présentation des préconisations et pistes de travail** pour la mise œuvre d'une démarche partenariale entre Médiation et Prévention, par **M. Florent Montillot**, Président du Réseau des Villes
- 14h45-16h00 **Table ronde et débat** sur les préconisations, avec la participation de :
- **M. Jean-Michel Rapinat**, Directeur délégué des politiques sociales de l'Assemblée des Départements de France (**ADF**)
 - **Mme Anne Terlez**, Vice-présidente Politique de la Ville de l'agglomération Seine Eure et Déléguée de l'Assemblée des Communautés de France (**AdCF**) pour la Politique de la Ville
 - **M. Thierry Adragna**, Responsable d'une « Maison de la Réussite » à Orléans
 - **M. Didier Girault**, Educateur spécialisé
- 16h00-16h15 **Clôture** du colloque par **Mme Muriel Domenach**, Secrétaire générale du **CIPDR**

INTRODUCTION

Par Florent Montillot,
Président du Réseau des Villes

« Chers amis, bonjour à toutes et à tous. Merci d'être si nombreux parmi nous aujourd'hui. J'ai le plaisir et l'honneur d'ouvrir ce colloque « Médiation et Prévention sur l'Espace Public : regards croisés ».

L'Espace public : Je commencerais par-là, car effectivement nos concitoyens, tous ceux que nous rencontrons dans nos quartiers, dans nos villes, dans nos cités, dans nos agglomérations, nos métropoles, ont soif de cohésion sociale, de tranquillité publique, d'un bien-vivre ensemble. C'est ce à quoi ils aspirent ensemble. L'Espace public doit être synonyme à la fois de liberté, liberté d'aller et venir, également de fraternité, fraternité quelles que soient l'origine, les races, les religions, et enfin d'égalité, égalité entre les sexes et les générations. C'est dans ce cadre que le bien-vivre ensemble peut se construire dans nos cités.

Au-delà du rôle des forces de sécurité, deux acteurs majeurs participent à ce travail de cohésion sociale et de lien social sur l'espace public.

La prévention spécialisée, avec les éducateurs de rue, existe depuis maintenant plus d'un demi-siècle, depuis les années 60. Elle est arrivée d'abord de façon informelle, un peu de la même manière que la médiation sociale, nous le verrons par la suite, pour ensuite se développer de façon plus institutionnelle et plus formelle, notamment dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance portée par les Conseils Départementaux. Les éducateurs accompagnent notamment les jeunes en voie de marginalisation, les aident à participer à ce bien-vivre ensemble, et les soutiennent également dans leur réussite individuelle.

La médiation sociale suit à peu près le même processus, avec dans les années 90 des acteurs de terrain « chasublés », en rouge, en vert, en jaune, en noir, sillonnant les cités, les centres commerciaux, ou encore les transports en commun. A partir des années 2000, ce dispositif de médiation s'est formalisé peu à peu, notamment avec l'aide des services de l'État, et on trouve aujourd'hui des acteurs qui sont sur le terrain dans de nombreuses villes en France, qui travaillent dans les transports publics, aussi bien en Île-de-France qu'en province (on verra tout à l'heure le cas de Marseille et de l'agglomération Val de Loire notamment), mais aussi dans les cités bien sûr. Ces dispositifs sont parfois pris en charge par les bailleurs sociaux, ou éventuellement par des régies de quartier, par des associations ou encore directement par les collectivités territoriales, villes ou EPCI (établissements publics de coopération intercommunale : les communautés urbaines, communautés d'agglomérations ou encore métropoles plus récemment).

Le Réseau des Villes Correspondants de Nuit et de la Médiation Sociale a commencé à travailler dès le début des années 2000 sur ce sujet, et a constaté des turbulences dans les articulations entre ces deux acteurs de terrain sur l'espace public, avec des incompréhensions, des méconnaissances, voire des postures dans certains cas. Le Réseau a pu constater parfois à l'inverse des relations plus apaisées et une meilleure complémentarité. Car finalement, que l'on soit éducateur de rue ou médiateur social,

on recherche tous la cohésion sociale, le bien-vivre ensemble, et c'est l'intérêt du jeune et des parents qui nous tient à cœur.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé au sein du bureau du Réseau il y a maintenant plus d'un an, avec mon prédécesseur Jean-Yves Gérard, président fondateur du Réseau, de mener ce regard croisé sur ces deux métiers. Cette étude a été réalisée par un chercheur directement sur le terrain, en l'occurrence sur le territoire de six collectivités. Toutes ces collectivités sont marquées par un marqueur commun, en bénéficiant à la fois d'un dispositif de médiation sociale et d'un dispositif de prévention spécialisée. Nous avons souhaité pouvoir mesurer sur ces territoires quels étaient les convergences, les différences, les bonnes pratiques et les dysfonctionnements, pour pouvoir en tirer la quintessence et vous présenter aujourd'hui les résultats de cette étude en avant-première, avec un certain nombre de préconisations.

Cette démarche, nous la devons grâce au concours de l'État, et je voudrais remercier à cette occasion le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CIPDR) qui nous a soutenu notamment sur le plan financier. Monsieur Sanchez, je vous remercie au titre du CIPDR, sachant que tout à l'heure, cet après-midi, j'aurai l'occasion de remercier Madame Domenach, secrétaire générale du CIPDR, qui nous fera l'honneur de sa présence, et viendra clôturer nos travaux. Je pense également aussi au CGET, le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires, qui est également dignement représenté, à la fois par Madame Joëlle Martichoux, avec laquelle nous avons beaucoup travaillé dans le cadre de cette étude, et par Monsieur Éric Briat, adjoint du directeur à la politique de la ville, qui introduira nos travaux cet après-midi.

Cette recherche a été effectuée par Monsieur Guillaume Ma Mung qui, dans un instant, va nous en présenter les résultats. Guillaume est chercheur, docteur en géographie sociale et humaine. Nous souhaitons en effet avoir une compréhension presque cartographique des villes, en plus des particularités et des singularités de chacune, manifestées par les interlocuteurs rencontrés. Guillaume Ma Mung a été accompagné sur le terrain par Monsieur Say Sirisouk, éducateur spécialisé de formation, qui a piloté la politique de prévention du département du Loiret avant de diriger depuis 10 ans le Pôle Prévention Réussite de la capitale régionale orléanaise.

Après une présentation très synthétique de cette étude par Monsieur Guillaume Ma Mung et Madame Julie Egal, chargée de mission au sein du Réseau, qui vous permettra d'avoir une photographie aérienne de la situation sur ces territoires, nous échangerons dans le cadre de tables rondes avec les acteurs de ces collectivités, en particulier Lorient, la Rochelle, et Orléans. Nous bénéficierons ensuite cet après-midi de l'intervention de Monsieur Eric Briat, pour le compte du CGET puis de représentants institutionnels, notamment Monsieur Jean-Michel Rapinat, directeur de la politique sociale de l'Assemblée des Départements de France (ADF). La prévention spécialisée dépend en effet en grande partie des Départements, même s'il y a des possibilités de délégation, voire de transfert de compétence, comme nous le verrons. Madame Muriel Domenach clôturera quant à elle nos travaux pour le compte du CIPDR. Et maintenant, place à nos travaux ! »

PRESENTATION DE L'ETUDE

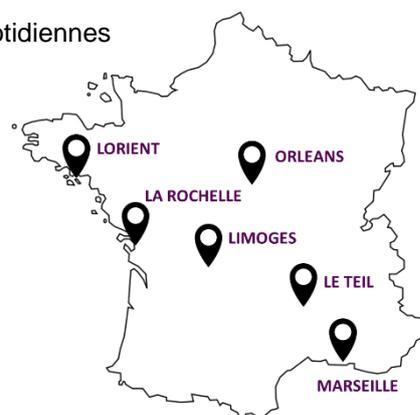
Par :

- Guillaume Ma Mung,
Chercheur

- Julie Egal,
Chargée de mission du Réseau des Villes

PERIMETRE D'ETUDE ET METHODOLOGIE

- **Périmètre :**
 - **6 territoires**
 - Dispositifs de **médiation sociale** et de **prévention spécialisée**
- **Méthodologie :**
 - **Suivi** des acteurs de terrain dans leurs pratiques quotidiennes
 - **Entretiens** individuels et collectifs avec :
 - Personnels de direction et de coordination
 - Agents de terrain
 - **Echanges** avec des bénéficiaires:
 - Bailleurs sociaux
 - Education nationale
 - Jeunes
 - Familles



REPRESENTATIONS DES DIFFERENTS ACTEURS

Éducateurs spécialisés - 2 profils type

- Des éducateurs « **réticents** » qui s'interrogent sur la pertinence de l'action partenariale, l'utilisation des informations échangées, et le devenir de leur action éducative
- Des éducateurs **familiarisés avec la pratique du partenariat**, ayant une bonne compréhension des enjeux de la coopération locale, et respectant l'esprit de leurs principes déontologiques plus qu'une règle figée

Agents de médiation - des représentations convergentes

- Un **sentiment de non-réciprocité** des échanges d'information des éducateurs spécialisés vers leurs équipes
- Un **manque de connaissance** de l'action des éducateurs sur le terrain, par certains d'entre eux
- Une frustration liée à un **manque de reconnaissance**

Directeurs, chefs de service et coordonnateurs

- Des **discours globalement positifs**
- Une **reconnaissance** de la valeur d'un **travail en partenariat**
- Des interrogations pour certains sur le **devenir des informations** échangées

TYPLOGIES DE PARTENARIATS



LE PARTENARIAT INFORMEL AU TEIL

- **Organisation de projets ponctuels**
 - Organisation d'un « **Ciné Ado** » suivi d'un débat animé par des éducateurs, des animateurs et des médiateurs
 - Travail des éducateurs sur un **jeu de société**, encadré par des médiateurs de journée.
- **Cadre de l'échange d'informations**
 - **Echanges réguliers** d'informations liées à l'ambiance urbaine
 - **Echanges à caractère nominatif** dans le respect du secret professionnel et la confiance mutuelle
 - **Intérêt des jeunes** au cœur des préoccupations, lors des échanges

LE PARTENARIAT INFORMEL A LIMOGES

- **Organisation de projets ponctuels**
 - **Animations pluridisciplinaires** dans un quartier, avec le soutien du CLSPD et l'implication des médiateurs, des éducateurs et des animateurs
 - **Actions de sensibilisation et d'éducation** à l'encontre de comportements dangereux, menées conjointement

- **Cadre de l'échange d'informations**
 - **Relations apaisées et productives**, avec échanges d'informations de manière **fluide et réactive**
 - **Forte connaissance interpersonnelle**, et compréhension réciproque des missions de chacun
 - **Travail de fond** de la part des directions, dans un contexte de relative **stabilité des équipes**

LE PARTENARIAT INFORMEL A LORIENT

- **Organisation de projets ponctuels**
 - **Rénovation d'un kiosque** de quartier, par des jeunes suivis en prévention spécialisée
 - **Projet co-encadré** par les éducateurs et les médiateurs
- **Cadre de l'échange d'informations**
 - **Echanges limités, principalement unilatéraux**, relayés par le seul service de médiation sociale
 - **Incertitude** des éducateurs sur le **devenir des informations**
 - **Doutes** des éducateurs sur la **finalité de « l'intérêt de l'enfant »** portée par les médiateurs ?

LE PARTENARIAT CONVENTIONNÉ A LA ROCHELLE

- **Contexte**
 - **Travail partenarial informel déjà solide**, grâce à la **coexistence de longue date** des services de médiation et de prévention, renforcé par une convention de partenariat
- **Objectifs du conventionnement**
 - **Formaliser et pérenniser** les pratiques établies d'échange d'informations sur les situations locales
 - **Développer la cohésion** des actions et **établir un relais** entre médiation et prévention sur la question de l'accompagnement individuel, **sous réserve de l'adhésion** du jeune et de sa famille à la démarche, et du **respect du champ de compétences et du cadre déontologique** respectifs des acteurs impliqués
 - Permettre une **gestion coopérative et prospective** des problématiques locales
 - **Formaliser** l'organisation de **réunions régulières** (toutes les 6 semaines)

LE PILOTAGE UNIQUE MUNICIPAL A ORLEANS

- **Organisation**
 - Un « **Service de Prévention Médiation Réussite** » (SPMR) rattaché au « **Pôle Prévention Réussite** » (PPR) de la ville, composé de médiateurs et de « parents relais »
 - Un « **Service Educatif de Prévention** » (SEP), avec des éducateurs, rattaché au même pôle (PPR)
 - Une implantation géographique commune dans les quartiers prioritaires au sein de « **Maisons de la Réussite** »

- **Rôle des médiateurs au sein du SPMR**
 - Assurer la **tranquillité publique** et la **cohésion sociale** dans les quartiers
 - Participer à la **réussite éducative** des parents et des jeunes
 - Mettre à profit leur **connaissance du terrain** et leur **implantation locale** pour faciliter l'**orientation de chaque situation individuelle** rencontrée vers les dispositifs d'action sociale adaptés (notamment les éducateurs)

- **Rôle des éducateurs au sein du SEP**
 - Se concentrer prioritairement sur un **accompagnement éducatif très individualisé** (dispositifs « Passerelle » et « Plateforme »)
 - **Rechercher en permanence l'adhésion** des jeunes et de leurs parents à l'aide qu'ils fournissent
 - Développer un **partenariat** très solide **avec l'ensemble des acteurs concernés** (éducation nationale, associations, médiation sociale, conseil départemental, bailleurs sociaux, PJJ ...)

- **Bénéfices du pilotage unique**
 - **Climat de confiance** entre les 2 services grâce à la **connaissance interpersonnelle et des métiers respectifs**
 - **Fluidité** de l'échange d'informations :
 - **Réciprocité** des échanges assurée dans le **respect du cadre légal et déontologique**
 - **Maîtrise du devenir** des informations échangées par la **proximité géographique** des acteurs, qui se retrouvent quotidiennement au sein des « **Maisons de la Réussite** »
 - Amélioration de la **visibilité** de chacune des équipes et de la **lisibilité** de leurs actions respectives :

- **Meilleure intégration de la prévention spécialisée** aux dispositifs de la politique de la ville
- **Elargissement du champ de compétences de la médiation sociale** dans une dynamique de professionnalisation et d'articulation aux dispositifs en place

LE PILOTAGE UNIQUE ASSOCIATIF A MARSEILLE

- **Organisation**
 - Pilotage par l'**association départementale ADDAP13**, sur la métropole marseillaise, de :
 - **4 services de médiation sociale**, dont la Médiation TER et la Médiation Sociale Urbaine, qui placent les dimensions éducative et sociale au cœur de leur approche de la tranquillité publique
 - **7 services de prévention spécialisée**
- **Médiation TER**
 - Pratique de la **médiation par une équipe d'éducateurs spécialisés**, moniteurs éducateurs et élèves moniteurs éducateurs.
 - Action de **maintien de la tranquillité publique** face aux incivilités fréquentes
 - **Action éducative** à partir des supports classiques de la prévention spécialisée, en lien avec les éducateurs de l'ADDAP13 implantés dans les quartiers de grands ensembles traversés par les trains :
 - Organisation des **fêtes de quartier locales**
 - **Échanges mutuels d'informations**
- **Médiation Sociale Urbaine**
 - Maintien de la **cohésion sociale** dans les zones de sécurité prioritaires à Marseille
 - **Restauration du lien social** au sein des espaces urbains ayant bénéficié d'opérations de rénovation urbaine
 - **Mobilisation partenariale** avec la prévention spécialisée:
 - Maillage humain de l'espace local et collecte d'informations sur le territoire
 - Relais entre les différentes structures et le public
 - Orientation des situations observées vers les services de prévention
- **Bénéfices du pilotage unique**
 - Notion de « **prévention systémique** », mise en place de façon transversale

- **Gestion concertée et cohérente** des différents services, tout en préservant des modes de fonctionnement locaux différents
- Approche de la médiation par la **formation professionnelle qualifiante**
- Démarche d'**échange mutuel d'informations**, dans le respect de la réglementation, limitée aux phénomènes sociaux observés ou aux parcours de jeunes, en vue d'orientations individuelles potentielles entre les différents services

PREREQUIS AU SUCCES DU PARTENARIAT

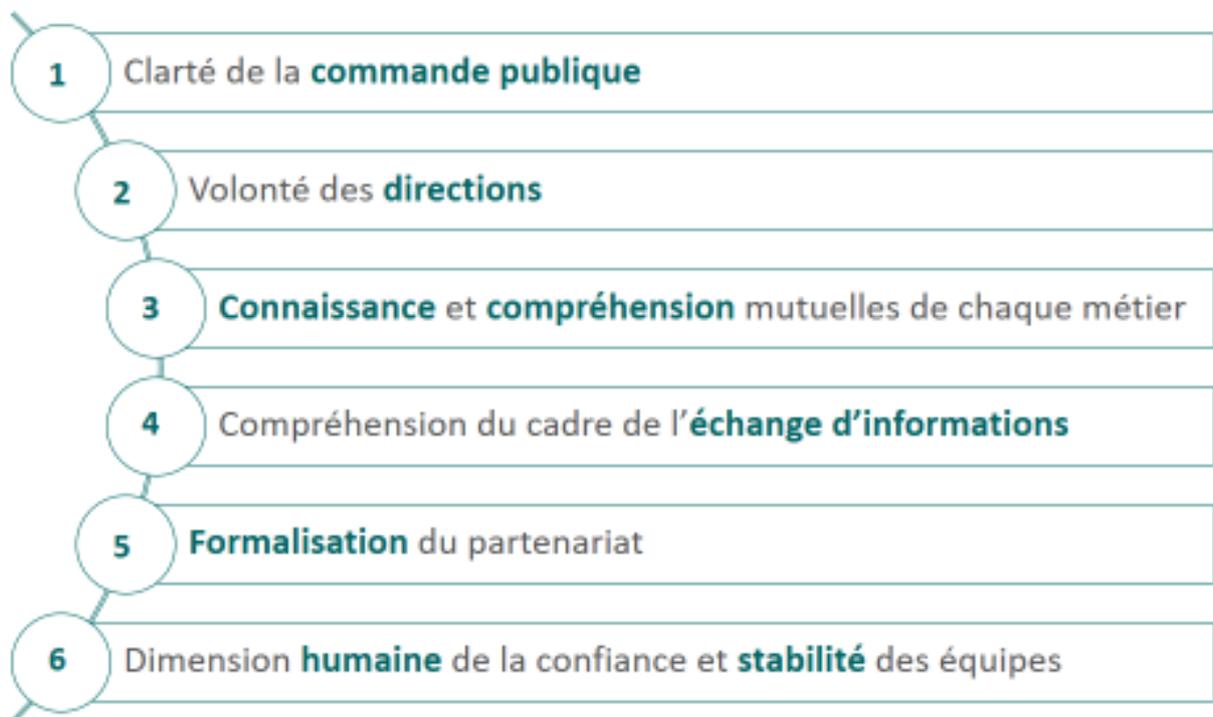


TABLE RONDE

Sur les bonnes pratiques et les freins au rapprochement Entre Médiation et Prévention

Avec :

- Allain Le Boudouil,
Adjoint au maire de Lorient

« On ne s'est pas interrogé du jour au lendemain sur la place de la prévention spécialisée. La question est venue lors de la mise en place du service de médiation, par une nouvelle équipe municipale avec une exigence très forte de proximité et de terrain, d'une nouvelle convention à mettre en œuvre avec le conseil départemental, et aussi de faits qui se sont déroulés sur la voie publique et dans les quartiers.

À ce moment-là, on a pris conscience de la nécessité de partager des principes d'action, et de connaître les pratiques des uns et des autres pour lever les incompréhensions. On a la nécessité de clarifier nos modes de coopération et dans un contexte budgétaire serré, d'éviter des mises en concurrence inutiles. Dans ce cadre, nous devons faire en sorte que chacun reconnaisse le champ d'intervention de l'autre. On doit trouver des actions concrètes pour changer les représentations des uns et des autres, et mettre en place des actions communes. Mais la question de la confiance se pose à tous les niveaux de la hiérarchie : du terrain jusque dans les plus hautes strates.

Aujourd'hui on est encore dans le tâtonnement. On cherche les modalités de coopération. On a mis en place des réunions régulières, pas seulement avec le binôme prévention / médiation, mais aussi avec le service jeunesse, et surtout avec les centres sociaux qui ont une identité très forte chez nous et sont les véritables pôles sur les quartiers. On avance très doucement, trop doucement, mais aussi sans doute parce que le champ de la prévention spécialisée n'est pas celui de l' élu municipal.

Nos objectifs sont les suivants :

- On aimerait avoir une vision commune de nos champs d'intervention. Nous sommes dans la stratégie locale de prévention de l'insécurité et de la délinquance, quand la prévention spécialisée est dans le schéma de la protection de l'enfance.

- Concernant la discrétion et la confidentialité, il y a un véritable achoppement. Mon problème à moi n'est pas d'avoir des noms, mais qu'il n'y ait plus de jeunes en difficulté dans nos quartiers. Pour la prévention spécialisée, le problème c'est la question de la « non-institutionnalisation » des projets.

- On souhaite désormais aboutir à un changement dans la mise en œuvre des actions nouvelles. Ce mode de fonctionnement partenarial que l'on souhaite développer est illustré par le projet de rénovation du kiosque dont Guillaume Ma Mung a parlé.

Sur le plan concret, des réunions mensuelles sont organisées depuis l'été dernier à notre initiative entre les deux services. Mais malgré cela on avance très doucement et chacun reste encore sur ses prérogatives. »

- Louis Le Blevec,
Directeur de l'Agence Locale Prévention Médiation Sociale (ALPMS)
à La Rochelle

« La Prévention spécialisée implantée à La Rochelle depuis plus de 40 ans et sa cadette la médiation sociale ont toujours entretenu des relations de bonne intelligence, dans le cadre d'un partenariat informel autour d'un public commun. Mais les échanges informels d'information, reposant exclusivement sur la qualité du relationnel entre les éducateurs de prévention et les médiateurs, ont trouvé assez rapidement leurs limites, en particulier lorsqu'il s'agit d'accompagner des jeunes dans des situations complexes.

C'est la raison pour laquelle L'ADEI pour la prévention spécialisée et l'ALPMS pour la médiation sociale ont souhaité renforcer leur collaboration en formalisant les pratiques d'échanges d'information dans un processus de communication régulière sur les situations locales, afin de faciliter l'orientation et l'accompagnement des jeunes concernés. La pérennisation des bonnes pratiques ne pouvait s'opérer qu'en définissant clairement les objectifs du partenariat, en associant pleinement les éducateurs et les médiateurs, et en garantissant le respect de leurs principes déontologiques. Les deux services ont donc organisé des rencontres entre les éducateurs et les médiateurs, afin d'élaborer une convention de partenariat.

La formalisation du partenariat a été présentée dans chaque service avec pour objectifs de :

- Clarifier et d'améliorer le partenariat entre éducation spécialisée et médiation sociale, l'appuyer non pas uniquement sur le relationnel, mais aussi sur l'engagement réciproque des deux structures.
- Améliorer la connaissance des missions de chacun.
- Créer une dynamique entre les acteurs de terrain.
- Rendre lisible l'articulation des actions entre l'éducation spécialisée et la médiation sociale.
- Enrichir la pratique sociale d'une expertise commune et de la cohérence des actions.
- Etablir une convention de partenariat.

Les équipes de médiation sociale et de prévention spécialisée ayant pris connaissance de ces orientations, l'ALPMS et l'ADEI ont organisé conjointement des rencontres entre les salariés des deux

services. Pour susciter l'adhésion des participants aux rencontres prévues, il leur a été précisé que les points suivants seraient abordés :

- L'intérêt de placer les jeunes au centre du partenariat
- La définition des limites de la médiation sociale
- L'organisation du passage de relais
- L'organisation de l'échange d'information dans le respect de la déontologie de chacun des services. »

Ce travail a débouché sur la rédaction d'une convention de partenariat que Marceau Delaye va présenter.

- Marceau Delaye, Chef de Service Educatif de l'Association Départementale pour l'Education et l'Insertion (ADEI) de Charente-Maritime

« Pour concrétiser la mise en œuvre d'un travail en commun des personnels respectifs, il a fallu tout d'abord faire tomber les craintes qui pouvaient freiner une telle démarche. Les craintes repérées étaient de 2 ordres :

- Les craintes d'une démarche qui amènerait les éducateurs et les médiateurs à faire, au bout du compte, le même travail (avec le risque d'une perte de la spécificité de la Prévention Spécialisée)
- La crainte sous-jacente que cette démarche amènerait la médiation sociale à prendre la place de la Prévention Spécialisée sur le terrain.

Nous avons dû nécessairement organiser une démarche de travail relevant d'un management proactif, pour créer une dynamique qui émerge de l'intérieur des équipes, du terrain, et proposer un thème de travail qui fasse sens pour l'ensemble des professionnels, et relève aussi d'une utilité dans leur travail au quotidien. Le thème défini a été le suivant : « le passage de relais pour améliorer la cohérence des actions sur le terrain, et le service rendu au public relevant de nos missions respectives ».

4 rencontres ont été mises en œuvre avec chacune un objectif bien défini :

1/ Une première rencontre entre les deux équipes, ayant pour objectif de mieux se connaître, de sortir des représentations, pour s'approprier une réelle connaissance des métiers. Dans un premier temps, sous forme de sous-groupes de travail, chacun a proposé sa description du travail de l'autre (à travers ses missions imaginées ou connues, son éthique, sa déontologie, les limites de ses interventions...), et dans un second temps, chaque équipe a pu apporter son complément ou son rectificatif. Cela a déjà permis un rapprochement, et chacun a pu mieux percevoir les apports mutuels.

2/ Une deuxième réunion, destinée à faire ressortir la complémentarité entre les équipes et les possibilités d'une mise en commun, en listant les actions respectives et en répertoriant celles relevant d'un espace/support commun de travail.

3/ Une troisième réunion, destinée à formaliser des supports communs de travail, en définissant les modalités « de travailler ensemble sur les espaces communs identifiés », tout en préservant les spécificités de chacun et en valorisant les complémentarités.

4/ Une dernière réunion, destinée à finaliser par un écrit la manière de travailler ensemble, par la construction d'une convention co-rédigée, apportant la garantie de la complémentarité des deux équipes, validée par la co-signature des institutions respectives.

A la veille d'une mise en pratique effective des résolutions adoptées et actées, on note déjà moins de réserves dans le partage d'information et dans la coordination. Celle-ci s'opère plus naturellement, les réunions de travail ayant opéré une réassurance respective auprès de chacun des professionnels.

Les principaux axes d'une convention co-produite par les éducateurs de prévention et les médiateurs sociaux sont :

- La réciprocité (cf Article 2)
- Un esprit de travail partagé (cf Article 3)
- Une démarche structurée (cf Articles 4 et 5)
- Une conduite de travail identifiée (cf Article 6)
- Une évaluation (cf Articles 7 et 8)

Extrait de la CONVENTION DE PARTENARIAT

Article 1 :

Dans le respect des missions et des principes fondamentaux de chacune des parties, l'Agence Locale de Prévention et de Médiation Sociale, et le Service de Prévention Spécialisée de l'ADEI conviennent d'un partenariat relatif au renforcement du relais destiné au suivi et à l'accompagnement de jeunes, et/ou de leur famille. L'objet est de renforcer/développer la cohérence d'actions dans les quartiers rochelais de Villeneuve Les Salines et de Mireuil.

Article 2 :

L'orientation par l'ALPMS vers le service de Prévention Spécialisée se met en œuvre lorsque, dans l'exercice de ses missions, l'ALPMS a recueilli une demande et le consentement du jeune et de sa famille pour obtenir une aide et un accompagnement qui relève des missions de la Prévention Spécialisée. L'orientation par la Prévention Spécialisée vers l'ALPMS s'effectue dans les mêmes conditions. Les parties conviennent de s'informer mutuellement de l'évolution des situations dans le respect de la déontologie de chacune d'elles.

Article 3 :

Des contacts et rencontres s'effectuent régulièrement ou en fonction des besoins, entre les acteurs de terrain partenaires, pour échanger sur des phénomènes observés (environnement, groupes), pour partager des inquiétudes, des interrogations et développer une connaissance mutuelle des publics rencontrés dans un environnement. Les échanges d'informations permettent de définir la manière d'intervenir et de travailler selon les prérogatives de chaque partenaire sur un secteur déterminé.

Article 4 :

Un relais est sollicité lorsqu'un problème a été évalué par l'une ou l'autre des parties. La mise en œuvre d'un accompagnement s'opère après une rencontre en présence du jeune concerné, et/ou de sa famille, accompagné par l'ALPMS et/ou la Prévention Spécialisée.

Article 5 :

La rencontre permet de confirmer la demande d'aide et d'engager le jeune dans un accompagnement effectué par l'une et/ou l'autre des parties - Accompagnement qui s'effectue dans le respect du champ de compétences respectif de la Médiation Sociale et de la Prévention Spécialisée.

Article 6 :

Une rencontre formelle interservices se déroule toutes les 6 semaines. Elle peut être déclenchée exceptionnellement selon les événements des quartiers. Cette instance a pour but d'aborder des situations-problème rencontrées et permettre :

- Une mise en commun d'informations, de ressentis, de réflexions, d'analyses, pour favoriser des décisions conjointes.
- De prendre de la distance, du recul par rapport à certaines informations, et s'accorder sur une posture ;
- Définir ensemble un cadre et limites du travail répondant au code déontologique de chacun.
- Définir ce qui doit être transmis et à qui.

Article 7 :

Chaque année, les parties organisent une rencontre entre tous les acteurs afin d'évaluer la pertinence du partenariat

Article 8 :

La présente convention peut être révisée à la demande de l'une ou l'autre des parties.

Article 9 :

Les principes fondamentaux et missions de chacune des parties sont annexés à la présente convention. Chaque acteur est engagé à en prendre connaissance et à en respecter les termes.

- Catherine Keller, Principale du collège Jean Rostand (Loiret)

Présentation du contexte par Florent Montillot :

« Le collège Jean Rostand était au tout début des années 2000 en très grande difficulté : entre 55 et 60% de réussite au brevet des collèges, en moyenne une exclusion toutes les deux semaines, et des turbulences tant autour qu'à l'intérieur du collège. Aujourd'hui, ce collège de 400 élèves a fait la Une de l'Express début 2017, en obtenant un taux de réussite au brevet de 96% bien supérieur à celui de l'Académie, et surtout le meilleur taux de réussite des collèges REP+ de France. On ne compte plus en moyenne qu'1 exclusion par an, et ceci depuis maintenant 3-4 ans.

Il y a une quinzaine d'années on avait des demandes de dérogation pour éviter ce collège. Maintenant on commence à avoir des demandes de dérogation pour pouvoir aller dans ce collège, notamment pour la section Chinois.

Tout cela a été réalisé notamment grâce à vous Madame Keller, avec il faut le souligner une grande stabilité dans les équipes : cela fait maintenant huit ans que ce collège bénéficie de la même Principale, ce qui est rare en secteur REP+, et au partenariat que nous avons noué dans la durée. »

Catherine Keller :

« Merci Monsieur Montillot pour cette introduction.

Vous l'avez dit, c'est la confiance en premier lieu, et la volonté en second, qui permettent de construire des choses. En tant que chef d'établissement « on veut », ou « on ne veut pas ».

En 2010, quand je suis arrivée à Jean Rostand, mon diagnostic a été peut-être un peu sévère. Mais dans la mesure où les associations et la politique de la ville venaient à moi pour me demander de faire bouger les choses, je me suis dit qu'il s'agissait là peut-être de leviers efficaces pour faire évoluer la situation. J'ai profité de ce contexte pour ouvrir cet établissement, qui s'était beaucoup refermé sur lui-même.

La première des choses, sur la base des propositions qui émanaient du Pôle Prévention Réussite (PPR) de la ville d'Orléans, a été de mettre en place la médiation et la prévention, en profitant des acteurs du terrain. Pour cela j'ai souhaité signer une convention, élaborée suite à un travail de deux ans.

Dans cette convention que nous avons signée ensemble en 2012, on retrouve les notions de prise en charge des élèves au niveau éducatif, au sein du collège mais aussi à l'extérieur. Dans un premier temps il a fallu faire accepter cette ouverture sur l'extérieur, notamment aux enseignants, dans un contexte de relative « sanctuarisation » de l'éducation nationale : ouverture au PPR de la ville d'Orléans, aux acteurs de terrain et aux parents. Dans la convention, il est en effet stipulé que la prise en charge

éducative des élèves ne passe plus uniquement par les enseignants, mais aussi par les acteurs de terrain.

Ensuite il a fallu travailler sur la parentalité, et sur la prévention et la médiation. Sur ce dernier sujet nous étions un peu démunis. Nous avons beau avoir nos CESC (comité d'éducation à la santé et la citoyenneté) au sein des établissements, le discours reste en cercle fermé sans l'intervention d'acteurs de terrain. D'où la nécessité de s'ouvrir au partenariat, et de l'inscrire dans la convention. Le groupe de suivi et d'aide aux élèves (GSAE), qui existait déjà et réalisait du tutorat et du suivi, a été élargi il y a 7 ans : il a été ouvert aux médiateurs, aux éducateurs, aux référents de parcours, et à tous ceux qui participent au suivi éducatif des élèves. Il se réunit toutes les 6 semaines. On y évoque les cas spécifiques des élèves, leur prise en charge, leur suivi. Les solutions apportées sont diverses : cela va de la sophrologie à l'art-thérapie, ou à la guidance parentale. C'est toujours l'intérêt de l'élève qui est au cœur des préoccupations. Pour le collégien et sa famille, les modalités de la prise en charge sont clarifiées, grâce à cette gouvernance, mais aussi grâce à la désignation d'un interlocuteur par service.

Concernant le rôle spécifique de l'éducateur lorsque l'on a un élève qui « dysfonctionne », il y a un contrat passé avec le jeune et sa famille. Un certain nombre de rendez-vous est nécessaire. L'éducateur peut venir au collège pour voir le jeune, ou le voir sur le terrain, en dehors de l'établissement. Les interactions peuvent aussi être en proximité avec la famille. Chaque cas est différent. Mais c'est aussi grâce aux médiateurs que le dialogue peut exister.

En conclusion, les 3 facteurs clés de succès selon mon expérience sont donc : la confiance, la volonté, et le conventionnement qui apporte une stabilité institutionnelle »

- Annaëlle Penloup, Responsable Service Éducatif de Prévention (SEP) d'Orléans

« Bonjour à tous,

Je suis en charge du dispositif éducatif de prévention « Passerelle » au sein du Pôle Prévention Réussite (PPR) d'Orléans, pour la partie collégiens. Un de mes collègues s'occupe des 16-21 ans dans le cadre du dispositif « Plateforme ». Nous prenons donc en charge à la fois la lutte contre le décrochage des 11-16 ans, mais aussi le suivi des jeunes sans qualification de plus de 16 ans.

L'articulation sur la ville d'Orléans est particulière, puisque le service de médiation fait aussi partie du Pôle Prévention Réussite, pôle qui regroupe plusieurs services, dont la réussite éducative, le service éducatif de prévention, et également le service de médiation. En quelque sorte, nous faisons tous partie de la même famille. Nous sommes dans les mêmes locaux, les Maisons de la Réussite, dans les quartiers prioritaires. Les médiateurs et les éducateurs y ont leurs bureaux respectifs et s'y retrouvent régulièrement.

Pour le dispositif « Passerelle », environ 90 % des orientations émanent directement des collèves, avec un partenariat fort, pour toutes les situations, qu'il s'agisse d'exclusions temporaires ou définitives (nous accueillons alors les jeunes sur ces temps d'exclusion), ou d'autres types de situations. Le parcours est toujours personnalisé et individualisé. Cela ne nous empêche pas de mener des actions collectives, mais c'est bien le travail individualisé qui est au cœur de notre action.

Pour l'éducateur, une partie du travail s'effectue avec les parents. Il y a une contractualisation, et éventuellement de la guidance parentale.

Dans tout projet d'accompagnement, on estime qu'il y a trois grands principes :

- On doit tenir compte de l'environnement dans lequel le jeune évolue, à savoir l'endroit où il habite, l'endroit où il joue, son quartier, son collègue...
- On se doit d'assurer une continuité éducative autour du jeune, toujours dans cette logique « collègue / famille / quartier ».
- On a également besoin d'intervenir dans certaines situations sur le groupe d'appartenance (de « pairs ») du jeune.

Là où notre partenariat avec le médiateur est précieux, c'est que nous bénéficions de sa connaissance du terrain, avec des modalités d'échanges très spontanées, puisque nous sommes dans les mêmes locaux. Un médiateur qui est sur le quartier va observer certaines choses que l'éducateur, qui passe chez nous moins de temps dans la rue, ne va pas connaître. Avec le médiateur, le jeune va pouvoir se confier, sans pour autant que cela soit intrusif.

On a aussi, bien entendu, des temps plus formels de réunion. Cette proximité et ces échanges d'informations permettent d'avoir un discours cohérent entre les différents partenaires envers le jeune pris en charge.

Les échanges d'information entre nous sont très cadrés : on sait ce que l'on partage et ce que l'on ne partage pas. Les places et les rôles sont clairs, donc on n'est pas dans de la méfiance, mais au contraire dans une entraide commune. »

INTERVENTION

Par Eric Briat,

Adjoint du directeur de la ville et de la cohésion sociale

Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)

« Bonjour à toutes et à tous.

Merci, Monsieur le Président Montillot, pour votre accueil et votre hospitalité.

Merci pour ce moment, merci pour les échanges au cours du déjeuner, qui prouvent à quel point aujourd'hui nous travaillons de manière positive, concertée, et collaborative. Cela peut paraître bizarre, car l'État est censé toujours surplomber les choses, et là ce n'est pas le cas : nous travaillons de façon très collaborative, entre pairs, pour faire avancer les enjeux de la médiation sociale.

Je crois qu'aujourd'hui nous avons un très bon sujet de rapport, et que vous allez pouvoir travailler utilement sur les préconisations pour le rapprochement et le partenariat entre médiation sociale et prévention spécialisée. Je vais vous en dire un mot puisque j'introduis les échanges de cet après-midi.

Mais auparavant, je souhaite vous faire passer quelques messages qui me paraissent utiles en ce moment, moment de relance, de nouvel élan donné à la politique de la ville, portée par le ministère de la cohésion des territoires que je représente aujourd'hui modestement parmi vous.

Je souhaiterais tout d'abord vous dire que le discours qui a été prononcé par le Président de la République à Tourcoing le 14 novembre a permis de stabiliser un certain nombre de paramètres d'intervention de la politique de la ville et de prendre des engagements forts, qui vont se concrétiser dans les mois qui viennent, et auxquels la médiation sociale sera naturellement associée. Elle sera invitée à participer à une démarche qui se veut très ouverte pour reconstruire cette politique. Ce discours du Président de la République fonde une nouvelle méthode, une méthode beaucoup plus concertée, beaucoup plus collaborative, associant davantage les parties prenantes, associant davantage les acteurs de la société civile que vous êtes, associant davantage les acteurs locaux, les habitants des quartiers, et singulièrement les conseils citoyens. C'est dans ce cadre-là que nous serons amenés à travailler ensemble dans les semaines qui viennent pour aboutir à un **comité interministériel des villes**, qui devrait se tenir au début de l'année 2018 et qui sera **co-construit avec l'ensemble des acteurs de la société civile, et donc avec vous**.

Au-delà de ces engagements forts de méthode portés par le Président de la République, des engagements très concrets ont été pris sur la mise en œuvre de la politique de la ville dans les territoires. Le Président de la République a rappelé le 14 novembre l'affectation prioritaire des contrats aidés dans les QPV, La réforme des contrats aidés a été très perturbante pour tout le monde au cours de l'exercice 2017. L'engagement qui a donc été pris, et qui s'est traduit par un courrier conjoint du ministre de la cohésion des territoires et du ministre en charge de travail et de l'emploi, est d'assurer ce fléchage prioritaire dans les quartiers prioritaires de la ville pour les contrats aidés.

Il se double aussi d'un engagement très net porté dans le cadre du projet de loi de finances pour 2018 quant aux adultes-relais. Les adultes-relais sont une forme de contrat aidé, elle se trouve à ce titre dans le code du travail. Mais nous avons des négociations budgétaires, et elles pouvaient être difficiles. Finalement, l'engagement qui a été pris est celui d'un **maintien de nos contingents d'adultes-relais sur l'exercice 2018 et sur toute la durée du quinquennat**. Nous avons aujourd'hui un engagement à hauteur de **4000 postes d'adultes-relais** pour l'ensemble du quinquennat. C'est un élément qui pour nous tous, nous services de l'État, mais surtout vous sur le terrain, acteurs locaux, et vous, responsables de structures, donne de la visibilité sur ce que nous pourrons faire ensemble, et sur actions que nous mènerons ensemble.

C'est un point particulièrement important, que nous doublons d'une assurance donnée quant aux **plans de professionnalisation des adultes relais**. Ces plans représentent environ 800 000 € tous les ans. Ils sont gérés par les directions régionales de la cohésion sociale et de la jeunesse et des sports. Ce sont des plans de 18 mois, que nous avons relancés en 2017 dans certaines régions. Ces efforts seront poursuivis dans les autres régions en 2018.

Nous avons obtenu la **sanctuarisation des crédits des politiques de la ville : les 430 millions** du programme 147 de la politique de la ville sont sanctuarisés pour les cinq ans qui viennent. C'est aussi une garantie qu'apporte l'Etat à la pérennité de nos interventions pour soutenir les projets des acteurs de terrain.

Je voulais vous faire part de ces éléments, car il me semble qu'ils sont aptes à nous donner une certaine visibilité sur les actions que nous pouvons mener, une certaine visibilité sur les efforts de l'État, qui ne se relâchent pas et qui vont être portés parmi les priorités gouvernementales.

Je voulais vous dire un mot aussi de ce travail que nous avons conduit ensemble avec l'ensemble des réseaux de la médiation sociale, avec vous, Réseau des Villes, avec France Médiation, avec l'Union des PIMMS, bref avec tous les partenaires, pour aboutir l'année dernière, le 13 décembre, à cette **norme de la médiation sociale**. Nous avons également conduit ce travail avec l'ensemble des partenaires susceptibles d'être intéressés par la question, à commencer par les commanditaires que sont les bailleurs sociaux et les collectivités territoriales (certains d'entre vous dans la salle ont participé à ce travail). Nous sommes parvenus à cette norme de la médiation sociale l'année dernière, et nous avons mis en place (c'est quasiment finalisé aujourd'hui) **le dispositif qui va permettre à chacune des structures de présenter son dossier pour être certifié**. Le processus est donc bien engagé. **Ce processus, l'État l'accompagnera**, parce qu'il est pour nous particulièrement structurant pour le métier de médiateur social. Nous allons l'accompagner sur l'exercice 2018 et les exercices suivants, car il va donner à la profession sa pleine visibilité et sa pleine légitimité dans le paysage.

C'est important, ce que nous sommes parvenus à faire ensemble : des réseaux divers, à un moment donné, se sont mis d'accord autour d'une table, au-delà de leurs différences de pratiques professionnelles et d'interventions dans les territoires, au-delà de la très grande variété de situations auxquelles la médiation sociale fait face dans les territoires. Tous ont accepté de travailler ensemble à cet effort de définition, par le consensus. C'est important qu'aujourd'hui on puisse arriver à se mettre

d'accord sur une façon de fonctionner, sur une définition du métier, sur des engagements notamment en termes de formation et de qualification des professionnels de la médiation. C'est même assez exemplaire quand on y regarde de plus près. Et c'est riche d'enseignement pour l'action publique aujourd'hui. La prochaine étape s'engage avec la certification, et je sais que de nombreuses structures chez vous se préparent, que vous allez les accompagner, et je voulais vous dire que nous serons à vos côtés dans ce processus de certification.

Pour en revenir au thème qui est celui de l'après-midi de travail, c'est-à-dire ce **rapprochement entre médiation sociale et prévention spécialisée** , je dois dire qu'en venant vous voir, et en prenant connaissance du rapport qui a été produit, et surtout des préconisations et des pistes de travail, je constate qu' **il est assez rare de souscrire autant, à la fois aux éléments de constats, et aux pistes de travail et préconisations qui sont esquissées dans un document.**

« *Définir un cadre contractuel qui permette aux dispositifs de s'engager dans une démarche de partenariat* » : je trouve que c'est un élément essentiel aujourd'hui. Aujourd'hui on ne peut plus se contenter de travailler de façon informelle. Travailler de façon informelle, c'est bien, car cela permet à des acteurs de bonne volonté de se retrouver ensemble et de faire progresser les choses à un moment donné. Mais ensuite il faut consolider les acquis et les formaliser. Ce n'est pas faire de la bureaucratie, ni faire du papier. C'est tout simplement se mettre d'accord sur un processus, sur des modalités de pilotage, et je crois que ce qui est esquissé à ce niveau-là dans les préconisations va dans le bon sens. « *Le conventionnement va permettre, aux différentes étapes de sa construction, de mettre en présence les acteurs de terrain autour d'un projet commun* » : c'est bien cela dont il s'agit, et je trouve que cela pose très clairement les choses. La préconisation également de renvoyer à une charte de déontologie, pour définir véritablement le cadre d'intervention, me semble là aussi être une bonne piste de travail. Il faut mettre du contenu là-dedans évidemment, il faut nourrir cette préconisation. Mais une fois qu'on a dit ça, c'est une préconisation forte.

La deuxième préconisation, c'est de « *développer les actions de formation pour la médiation sociale et la professionnalisation de la filière* ». C'est une préconisation extrêmement utile, car on voit bien aujourd'hui que subsiste une situation vécue comme asymétrique. Les choses ont été dites avec netteté ce matin, d'après ce que l'on m'a rapporté : on a d'un côté un métier qui est installé de longue date, qui a ses propres processus de désignation, de reconnaissance et de légitimation, et puis de l'autre côté, un métier plus récent, et qui est en cours de formation à tous les sens du terme, qui est en cours d'apprentissage, de montée en charge. L'effort de formation ne peut que faire converger le travail de la prévention spécialisée et le travail de la médiation sociale. Je souscris complètement à l'observation qui est faite dans le rapport : « *la norme de la médiation sociale co-construite entre les différents réseaux, l'AFNOR et l'Etat, ainsi que le processus de certification, vont conférer une légitimité dont les structures de médiation sociale ne disposaient pas toujours jusqu'à présent* » vis-à-vis de leurs interlocuteurs. C'est une contribution que nous pouvons apporter dans ce travail de convergence et de mise en œuvre opérationnelle des rapprochements.

La préconisation de « *mener une réflexion de fond sur la pérennisation et la stabilisation des équipes de médiation et de prévention* » doit effectivement être regardée et approfondie. On sait bien

effectivement que ces métiers évoluent considérablement parce que le contexte, les cibles évoluent, parce que la jeunesse est un public qui aujourd'hui fait face à des difficultés de plus en plus complexes, et à toute une série de contraintes y compris monétaires. On sait par ailleurs que le modèle économique de la médiation sociale s'appuie encore largement sur les dispositifs d'adultes-relais et d'emplois aidés, qui sont des dispositifs dont la stabilité est assurée, mais qui ne suffisent pas en eux-mêmes. On a déjà 4 000 postes d'adultes relais pour 12 000 postes de médiateurs sociaux : on voit bien là que le modèle économique ne saurait se contenter de vivre sur les seules enveloppes de postes de contrats aidés. Donc, il faut faire évoluer tout ça. La professionnalisation des métiers de la médiation sociale doit permettre d'établir des stratégies de convergence avec la prévention spécialisée, et de mieux répartir les tâches et la façon de travailler sur le terrain. Cela fait partie véritablement des grands enjeux que nous devons porter, dans et avec les territoires. Je sais l'attachement que vous portez, Monsieur le Président, à une approche qui n'oublie pas le terrain : on peut discuter de choses à notre niveau, nous, administrations centrales, têtes de réseaux nationales, mais tout cela va se construire sur le terrain à partir d'observations concrètes et de dispositifs contractuels qui vont se mettre en place à la bonne échelle. Nous devons les nourrir à notre niveau par un corps de doctrine, qui permettront non pas de l'encadrer et de l'enfermer, mais de donner des points de repère, un socle d'intervention commun, qui permettra à la médiation sociale et à la prévention spécialisée de mieux travailler ensemble dans les territoires, et en particulier dans les territoires fragiles que sont les territoires de la politique de la ville, mais que sont aussi les territoires péri-urbains et ruraux.

Ainsi, pour résumer les quelques mots que je voulais vous adresser en introduction de cet après-midi de travail : vous avez vraiment tout le soutien du CGET. Merci pour cette journée de travail que vous avez voulu ouverte, car je sais qu'il y a beaucoup d'agents de l'administration dans la salle (je crois qu'il y a beaucoup de délégués du préfet notamment), Dans cette démarche qui est la vôtre, nous sommes et nous serons à vos côtés. »

PRESENTATION DES PRECONISATIONS DU RESEAU DES VILLES

Et pistes de travail pour un rapprochement Entre Médiation Sociale et Prévention Spécialisée

Par Florent Montillot,
Président du Réseau des Villes

« Merci à vous, cher Eric Briat.

Nous ne sommes pas encore totalement dans la période de Noël, mais on s'en approche, et je pense que pour de nombreuses structures porteuses, de nombreux dispositifs de médiation sociale, vos propos font chaud au cœur. Votre hotte était bien remplie !

Certains étaient évidemment inquiets sur la problématique de la stabilisation des postes d'adultes-relais, puisqu'effectivement une partie de la médiation sociale se trouve portée par ce dispositif. C'est donc particulièrement important que cela soit garanti et stabilisé sur la période du quinquennat présidentiel. Sont également particulièrement importants le plan de professionnalisation et la sanctuarisation des crédits de la politique de la ville.

Sur le troisième volet que vous avez évoqué, à savoir celui de la certification que nous allons lancer, la notion de formation qualifiante ou certifiante, qui est maintenant inscrite dans le marbre des travaux que nous avons réalisés ensemble, va nous permettre d'avancer rapidement. L'enjeu de la certification est pour nos différents réseaux, (et je salue la présence de Monsieur Laurent Giraud de France Médiation), absolument essentiel, à la fois pour améliorer la qualification de nos personnels et agents sur le terrain, mais aussi pour donner plus de légitimité à la médiation sociale, y compris dans le regard porté par la prévention spécialisée. L'alchimie et la synergie entre ces deux acteurs de terrain sont très fortes, et en valorisant le métier de la médiation, on va pouvoir consolider l'harmonie et les relations entre les deux métiers.

Je voudrais également rajouter que le Réseau des Villes s'est engagé, au côté des autres têtes de réseau, à accompagner les différentes structures porteuses de médiation sociale, notamment dans le cadre de nos pôles de compétences régionaux, pour les aider dans le travail qui va être réalisé avec l'audit de l'AFNOR. C'est en effet l'AFNOR qui va déterminer si nos structures peuvent bénéficier de cette certification. Donc nous allons travailler ensemble pour préparer le terrain, et nous assurer en premier lieu que nos structures répondent aux exigences de la norme. Cette norme, nous en fêtons d'ailleurs avec un jour d'avance le premier anniversaire aujourd'hui.

Je voudrais vous remercier également pour les propos que vous avez tenus par rapport aux différentes préconisations, qui restent des pistes de travail. Bien sûr, celles-ci sont nourries par le rapport qui a été fait. Bien sûr, elles sont nourries également par le travail des membres du bureau du Réseau des Villes, et je les en remercie. Nous avons eu en effet plusieurs réunions de travail à l'issue de cette étude, afin d'en tirer la quintessence et de dégager des pistes d'amélioration.

Nous souhaitons restituer à l'État, représenté par le CIPDR et le CGET, un travail à la hauteur de la confiance qu'il nous a accordé, en lui confiant ces préconisations, dont nous allons débattre lors de notre table ronde de cet après-midi. Nous espérons que ces préconisations pourront faire évoluer, en 2018-2019, aussi bien les aspects réglementaires et statutaires que les modes d'intervention sur le terrain, afin d'améliorer le lien social, la cohésion sociale et le bien-vivre ensemble, grâce à une optimisation des partenariats.

Je reprendrai ici l'exemple du collège « Jean Rostand » à Orléans, présenté ce matin par Madame Catherine Keller, principale de ce collège nominé par l'Express comme meilleur collège REP+ de France. Il est la démonstration que, lorsque l'on arrive à cette belle alchimie entre l'éducation nationale (avec une « sanctuarisation » au départ, qui débouche aujourd'hui sur une réelle ouverture), les éducateurs de prévention spécialisée, les médiateurs sociaux, et les autres partenaires de l'État, on arrive à faire passer un collège qui était l'un des plus en retard de France, à un modèle de réussite en France, et cela en quelques années seulement. Cela montre qu'il n'y a rien d'impossible, avec le volontarisme d'une part, et la cohésion des partenaires d'autre part, avec comme seul objectif l'intérêt des jeunes et la lutte contre le décrochage scolaire. Nous connaissons les chiffres nationaux sur le décrochage : la France compte près de 100 000 jeunes qui se retrouvent chaque année sans diplôme, sans qualification. Pour 80 à 90 % d'entre eux l'accès au monde professionnel, et à un emploi, est terriblement difficile. Quand on considère le coût pour notre collectivité nationale sur une génération, (donc sur une vingtaine d'années), cela représente 25 milliards par an, soit un peu plus d'un point de PIB perdu chaque année pour notre pays. Le fait de pouvoir aider cette jeunesse à ne pas décrocher, à réussir, représente une véritable économie pour la Nation, et donc un avantage considérable pour l'avenir de notre pays.

Je vous présente les préconisations suivantes, qui devraient favoriser une approche plus systémique de notre partenariat entre la médiation sociale et la prévention spécialisée : (...) »

1. DEFINIR UN CADRE CONTRACTUEL

➤ Partenariat conventionné

• Avantages

- ✓ **Clarification des rôles, missions, champs et modalités d'interactions** entre les acteurs
- ✓ Cadre **construit collectivement**, adhésion plus spontanée
- ✓ **Préservation des identités** professionnelles de chacun
- ✓ Support pour la **formation** des nouveaux venus

- **Inconvénients**

- ✓ Risque d'un **formalisme trop rigide** dans la coopération, à éviter

- **Ou pilotage unique par une ville, une métropole, ou encore une association**

- **Avantages**

- ✓ **Lisibilité** accrue de l'action sociale sur l'espace local
- ✓ **Réponse unique et adaptée** à la commande publique
- ✓ Plus grande **réactivité** dans la gestion des problèmes
- ✓ **Sentiment d'appartenance** à une entité
- ✓ **Implantation** plus forte au niveau **intercommunal**

2. DEVELOPPER LES ACTIONS DE FORMATION ET DE PROFESSIONNALISATION DE LA MEDIATION SOCIALE

- **Enjeux de la formation**

- Participer à la **construction d'un nouveau champ professionnel** reconnu
- Conférer aux équipes de médiation une **légitimité** (parfois remise en question) dans leurs interactions avec les structures porteuses de prévention
- « **Armer** » les équipes de médiation face aux situations rencontrées quotidiennement

- **Opportunités**

- **Norme de la médiation sociale** co-construite entre les différents réseaux de médiation, l'AFNOR et l'Etat
- Lancement en 2018 du **processus de certification** des structures porteuses de médiation (portant entre autres sur le niveau de formation qualifiante ou certifiante des médiateurs)

3. MENER UNE REFLEXION DE FOND SUR LA PERENNISATION ET LA STABILISATION DES EQUIPES DE MEDIATION ET DE PREVENTION

- **Constat de l'instabilité de l'emploi des acteurs de terrain**

- Contexte de **restrictions budgétaires** pour la prévention et la médiation
- **Fragilité des dispositifs** d'adultes-relais et d'emplois aidés pour la médiation

➤ **Problèmes associés à cette instabilité**

- Travail de **formation** à recommencer au moindre changement dans les équipes
- Mise en péril du fonctionnement du partenariat par une **absence de confiance interpersonnelle**

➤ **Pistes de travail**

- **Apporter des garanties de l'Etat** dans ces mécanismes d'aide aux dispositifs de médiation
- Travailler sur la **professionnalisation** des métiers de la médiation sociale, et sur **l'évolution des pratiques professionnelles** en prévention spécialisée.
- Généraliser au niveau national une **contractualisation avec les partenaires** tels que les bailleurs sociaux, les transporteurs, ou encore les services publics (la Poste, EDF,...) pour faciliter l'intégration des médiateurs à l'issue de leurs contrats.

4. CLARIFIER LE CADRE D'INTERVENTION DE LA PREVENTION SPECIALISEE

➤ **Proposition de cadre d'intervention**

- Prendre en compte l'environnement familial du jeune, en **recherchant en permanence son adhésion et celle de ses parents** (ou tuteurs), pour les mineurs (notion de « recherche de l'adhésion » qui se substitue à celle de « libre adhésion »)
- Instaurer des **coopérations éducatives** avec les familles
- **Coopérer avec les autres acteurs socio-éducatifs**, en croisant les analyses et en additionnant les compétences
- Permettre au jeune d'être **suivi par un même référent**, pour favoriser un climat de confiance et assurer la cohérence entre les actions et la cohésion entre les acteurs, notamment dans le cadre de « **l'information partagée** »
- S'appuyer sur une **commande publique sociale et /ou éducative**, définie en tenant compte notamment de chaque spécificité territoriale

TABLE RONDE

Sur les préconisations du Réseau des Villes

Avec :

- Jean-Michel Rapinat,
Directeur délégué des politiques sociales de l'Assemblée des
Départements de France (ADF)

« Bonjour à toutes et à tous.

Merci beaucoup, Monsieur Montillot, pour votre invitation. C'est toujours un plaisir de participer à vos travaux.

L'Assemblée des Départements de France étant une association d'élus, elle ne donne pas de consignes précises aux départements dans leurs décisions. Néanmoins, l'ADF a toujours défendu l'action de la prévention spécialisée au cœur de la protection de l'enfance, notamment quand a été entamée une réflexion prospective sur le futur modèle à imaginer en matière de protection sociale, sous la présidence de Monsieur Dominique Bussereau, Président de l'ADF et de Charente-Maritime. De nombreux partenaires ont été invités à participer à cette réflexion et, très symboliquement, le CNLAPS a été auditionné dans ce cadre-là.

Les préconisations que vous faites correspondent dans l'esprit général à la philosophie qui préside dans les travaux que nous menons au sein de notre commission sociale.

Prenons la question du cadre contractuel des interactions entre médiation sociale et prévention spécialisée. On considère qu'un cadre contractuel, dans bien des actions et politiques publiques, est fondamental. Certes, les partenariats, dans beaucoup de secteurs et particulièrement dans celui de la protection de l'enfance, tiennent souvent grâce aux femmes et aux hommes qui y contribuent, et le contexte interpersonnel est fondamental. La confiance ne se décrète pas, elle ne vient pas du haut, elle ne peut être imposée, bien au contraire. Elle se construit au niveau local, par l'action commune, par la collaboration y compris dans des contextes difficiles, dans la durée, et dans la volonté de chacun de réussir dans le sens d'un intérêt commun, dans le cas présent dans l'intérêt des jeunes. Aujourd'hui, nous faisons souvent face à un climat de méfiance, voire de défiance, et il n'est pas évident de s'engager dans une logique de confiance. Le cadre formel, contractuel, conventionnel, au sens de la volonté d'inscrire le partenariat dans la durée, devient alors pertinent. **A l'ADF, nous adhérons au principe de la signature d'un engagement conventionnel**, engagement par lequel les élus locaux doivent s'impliquer. Cet engagement ne doit pas être trop lourd ou trop rigoureux, pour ne pas entraver l'action, et surtout il doit respecter les missions et le métier de chacun. **Notre commission des affaires sociales est très ouverte à un dialogue sur l'implication des départements dans cette démarche de**

conventionnement. Nous travaillons comme vous, en nous inspirant des bonnes pratiques identifiées au niveau local.

Concernant la formation, et dans un objectif de rapprochement entre médiation sociale et prévention spécialisée, je pense qu'il serait bénéfique d'envisager une action commune, dans la mesure où nous sommes face à deux métiers aux origines et aux formations différentes. Educateurs et médiateurs ont vocation à travailler ensemble, pour peu que chacun s'y retrouve sur ses valeurs et missions, son identité et sa culture. **Je propose donc que notre Institut de Formation des Elus Territoriaux** (institut accolé à l'ADF qui forme des élus territoriaux, mais aussi des cadres et des professionnels), dirigé comme l'ADF par le préfet Pierre Monzani, **contribue à construire avec vous ce plan de formation commune.**

La question de fond de la pérennisation et de la stabilisation des équipes de prévention et de médiation est un sujet qui résonne chez nous. En raison de changements législatifs, mais aussi d'évolution de postures liée à un contexte particulièrement difficile, la mission de protection de l'enfance est de nos jours fortement bousculée. A titre d'exemple, les difficultés que rencontrent les jeunes migrants qui se présentent en tant que mineurs non accompagnés sont différentes de celles des jeunes habituellement accueillis dans le cadre de la protection de l'enfance. Nous sommes face à une problématique d'accompagnement, d'accueil, de mise à l'abri, et d'évaluation, dont l'enjeu dépasse celui de la protection de l'enfance (à l'exception du cas de mineurs privés de leur famille et véritablement en danger, que nous sommes tout à fait heureux d'accueillir dans le cadre de la protection de l'enfance). Il s'agit envers ces jeunes migrants d'une autre mission, une mission d'intégration et d'insertion. Cette question fait d'ailleurs l'objet de discussions avec le gouvernement actuel. L'alerte a été lancée par le Président Dominique Bussereau, elle est partagée par les départements, et par tous ceux qui travaillent de près ou de loin auprès de ces jeunes migrants : les établissements d'accueil et familles d'accueil, les tiers dignes de confiance... Dans ce contexte, il serait donc intéressant de discuter et de travailler, non pas seulement sur la protection de l'enfance, mais aussi **sur l'accompagnement et l'insertion de ces jeunes migrants proches de la majorité ou tout juste majeurs. Les métiers de la médiation sociale et de la prévention spécialisée peuvent apporter un concours important en matière d'accompagnement éducatif, d'insertion de ces jeunes, de contractualisation avec eux...**

J'ai beaucoup apprécié également, Monsieur Montillot, les propositions que vous faites en matière d'évolution des principes de la prévention spécialisée. À titre personnel, je crois beaucoup aux principes fondateurs que vous avez évoqués. J'y ai beaucoup travaillé, y compris sur le terrain, et j'ai notamment des souvenirs précis de mise en place d'équipes de prévention spécialisée dans plusieurs départements. Je trouve que ce que vous proposez vient utilement compléter et adapter les missions et les principes fondamentaux de la prévention spécialisée sans les remettre en cause, notamment quand vous mentionnez la coopération éducative, le travail consubstantiel d'accompagnement des familles, et la recherche permanente de l'adhésion.

La question de l'« information partagée » entre médiation sociale et prévention spécialisée est selon moi un des sujets les plus sensibles. Nous sommes face à des postures différentes, qui à mon sens doivent être préservées en raison de leur complémentarité. Certaines actions méritent que le processus

d'échange d'information soit extrêmement cadré, dans l'intérêt du jeune, et certaines interventions nécessitent un partage d'information plus large. Vous avez évoqué la nécessité de parvenir à définir un socle commun déontologique, face à des représentations déontologiques différentes. J'ajouterais également la question des divergences de posture au regard des missions. Un éducateur de prévention spécialisée n'est pas tout à fait dans la même approche qu'un médiateur social ou même qu'un éducateur référent de l'aide sociale à l'enfance. La problématique du partage de l'information renvoie aussi à des questions de responsabilité personnelle et institutionnelle, parfois très importantes quand il s'agit de situations de danger pour lesquelles on est tiraillé entre la nécessité de protéger l'utilisateur et le devoir de s'exprimer sur une situation qui mérite d'être signalée. La recommandation « *Permettre au jeune d'être suivi par un même référent, pour favoriser un climat de confiance et assurer la cohérence entre les actions et la cohésion entre les acteurs, notamment dans le cadre de l'information partagée* » nous renvoie donc à une responsabilité noble, certes difficile à mener mais essentielle. **L'ADF accompagne bien volontiers cet objectif-là avec vous, dans la mesure où il nous paraît absolument fondamental de partager les informations dans un cadre précis, concerté**, qui convient aux différentes fonctions, et qui donne du sens à l'action de chacun. Le sens de l'action de chacun paraît en effet souvent menacé, et c'est la raison pour laquelle certains professionnels peuvent montrer des réticences au partage d'information.

Le sujet de la « **coopération avec les autres acteurs socio-éducatifs** » nous semble évident, à nous qui sommes chargés des politiques sociales sur le plan territorial.

Enfin, **concernant la « commande publique sociale et éducative sur laquelle s'appuyer », nous pensons qu'elle doit tenir compte non seulement des métiers, mais aussi de l'ancrage territorial.** On nous fait souvent, à nous départements, le reproche que nous serions disparates, disharmonieux, et dans une approche différente en fonction des territoires, alors que nous sommes toujours dans le respect de la loi, de la réglementation. En réalité, nous adaptons en permanence nos politiques publiques et l'action conduite par tous ceux qui y contribuent, à chaque territoire (voire à chaque micro-territoire). A cet égard, **l'alliance ville-département est fondamentale. Le couple communes-départements est en effet le lieu de la proximité et de la construction de politiques publiques qui correspondent vraiment à des enjeux territoriaux.** Cela nous permet de mieux prendre en compte le projet des jeunes, leur accompagnement et celui de leurs familles. C'est cela aussi le sens de notre mission : préserver les intérêts de nos adhérents bien entendu, mais également faire valoir ce à quoi on croit, c'est-à-dire aux dynamiques locales. Nous soutenons ce qui vient du local et qui remonte vers le national, dans un partenariat et un dialogue étroit avec l'État. Et non pas l'inverse. Nous veillons à ce que cet équilibre soit préservé.»

- Anne Terlez,
Vice-présidente Politique de la Ville de l'agglomération Seine Eure et
Déléguée de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) pour la
Politique de la Ville

Résumé par Florent Montillot de l'intervention d'Anne Terlez, empêchée pour des raisons de santé :

« Je me permets de dire un mot sur ce que souhaitait évoquer Madame Anne Terlez. Elle m'a confié l'importance de faire remonter l'expérience qui vient du terrain et de pouvoir travailler avec les collectivités territoriales. Anne Terlez voulait préciser le fait que les problématiques ne se limitent pas forcément sur un territoire, sur un quartier, sur une seule commune, mais qu'elles peuvent évidemment être l'objet de porosité entre les quartiers de communes voisines. L'AdCF aujourd'hui, y compris dans le cadre de la loi NOTRe, (puisqu'il y a aujourd'hui cette possibilité de transfert ou de délégation), souhaite nous accompagner sur un engagement de la coopération intercommunale, afin de ne plus limiter les actions à l'échelle intra-muros d'une commune, mais de l'étendre à l'échelle inter-quartier, y compris dans des quartiers limitrophes entre communes riveraines.

Très concrètement, Anne Terlez voulait insister sur deux points.

La première, c'est la nécessité de travailler de plus en plus en réseau, bien sûr avec les départements, mais aussi avec cette solidarité intercommunale.

La deuxième, c'est qu'elle voulait apporter un témoignage sur les problématiques qu'elle-même avait rencontrées (et je crois que maintenant les choses sont en train de s'améliorer) dans les relations entre la prévention spécialisée et la médiation sociale. Elle a employé le terme de « reconstruction » pour traduire la nécessité d'accentuer cette interaction, cette alchimie, cette synergie, entre les acteurs de la prévention spécialisée et de la médiation sociale. L'AdCF, effectue actuellement un travail important dans le cadre de la commission politique de la ville sur ces questions-là, et elle souhaite aboutir sur ce sujet, avec les acteurs concernés. »

- Didier Girault,
Educateur spécialisé

« Bonjour à tous.

Je commencerai par vous parler de mon propre cas. J'étais éducateur de rue. Quand je voyais un médiateur, je tournais la tête et je partais vers une autre rue. Je ne travaillais pas du tout avec eux. Et tous les éducateurs de rue faisaient ça sur Orléans. Jusque jour où j'ai eu un souci avec un jeune, et le seul recours que j'ai eu a été de faire appel aux médiateurs. De fil en aiguille, j'ai commencé à travailler avec eux. Ils ne me faisaient pas d'orientation de jeunes, mais ils m'évoquaient le climat du quartier, les problèmes de certains habitants. Mais nous n'avions pas à proprement dire d'échange d'informations.

Par la suite, lorsque que la ville d'Orléans a pris le pilotage de la prévention, je me suis retrouvé dans les mêmes locaux que les médiateurs, dans les Maisons de la Réussite.

Quand on dit que l'on recherche l'adhésion du jeune, avec les médiateurs c'était un peu pareil : il fallait qu'ils m'acceptent, et que je les accepte. Ils ne me connaissaient pas, ne savaient pas ce que je faisais, et moi je ne les connaissais pas non plus. Pour moi, ils étaient en charge de régler les conflits de voisinage. Ils allaient voir les jeunes pour discuter avec eux, pour éviter les regroupements en bas des immeubles.

En travaillant ensemble, nous nous sommes mutuellement apprivoisés et nous agissons désormais main dans la main dans l'intérêt des jeunes concernés, comme va l'illustrer Monsieur Adragna. »

- Thierry Adragna, Responsable d'une « Maison de la Réussite » à Orléans

« Les Maisons de la Réussite ont été créées sur trois quartiers prioritaires, bientôt quatre. Une Maison de la Réussite, c'est un lieu ressources, qui permet aux habitants de venir échanger sur leurs besoins. Nous avons au sein de ces Maisons des éducateurs de prévention, ainsi que des médiateurs chargés de l'accueil, de l'écoute, du renseignement, et éventuellement de l'orientation des demandes. Ces Maisons de la Réussite servent aussi à créer du lien sur le quartier. Nous avons de nombreux partenaires, sans lesquels nous ne pourrions pas travailler. Nous avons des partenaires institutionnels et des partenaires associatifs, parmi lesquels : l'éducation nationale (écoles, collèges, lycées), la mission locale, les maisons de l'emploi, les bailleurs sociaux, les associations de quartier... Tous travaillent en lien quotidien au sein des Maisons de la Réussite. Le but commun de tous est de faire remonter l'ensemble des demandes d'orientation à une cellule de coordination, qui les oriente ensuite en fonction des besoins, soit au sein du Pôle Prévention Réussite, soit éventuellement vers des instances extérieures.

Prenons un cas concret. On se trouve confrontés en janvier 2015 lors de l'arrivée des éducateurs dans notre service à une problématique importante chez un bailleur social. Ce bailleur intervient auprès de la ville d'Orléans pour lui demander l'aide des médiateurs. Notre responsable et nos élus nous passent alors la commande de travailler entre éducateurs et médiateurs pour résoudre cette problématique.

On est alors sur un public jeune, de mineurs et majeurs (16-17 ans pour les mineurs, des adultes entre 18 et 21 ans voire plus), soit en tout une quinzaine de jeunes qui nuisent à la tranquillité des lieux et qui dérangent l'ensemble des habitants d'un secteur.

La première question a été de savoir comment se positionner par rapport à cette démarche. Les médiateurs ont la force de pouvoir se positionner facilement au niveau de leur quartier parce qu'ils sont originaires de ce quartier. Ils connaissent parfaitement la population de leur quartier et sont connus de celle-ci. Ils sont formés à la prévention de rue par la ville d'Orléans. Ils ont 4 qualités que l'on ne met pas assez en avant selon moi : réactivité, adaptation, disponibilité et polyvalence.

Le premier rôle des médiateurs consiste à recréer du lien avec ces jeunes, un lien de confiance. Leur deuxième rôle est d'être facilitateurs de la démarche mise en œuvre par les éducateurs. En effet, les éducateurs, de par leurs connaissances et leurs parcours, sont en mesure de prendre le relais pour accompagner individuellement ces jeunes et les orienter. Le médiateur sait où doit s'arrêter son travail, et l'éducateur sait quand commence le sien, il n'y a donc pas de conflit.

Dans le cas précis de cette problématique de rue, les médiateurs ont commencé par « reprendre les lieux » pour rétablir la tranquillité publique. Ils ont redonné du cadre aux jeunes, notamment dans leurs rapports aux adultes. En recréant du lien, ils sont parvenus progressivement à asseoir leur autorité. De janvier à mi-février 2015, les rencontres entre les médiateurs et les éducateurs sont devenues quotidiennes, chacun partageant les difficultés constatées.

Mais finalement, le constat a été rapidement posé : le premier problème que rencontraient ces jeunes, c'était l'emploi. Les éducateurs ont alors fait la proposition de la mise en œuvre de chantiers éducatifs. Les médiateurs ont proposé aux jeunes d'intervenir sur ces chantiers, et certains se sont dit « pourquoi pas ? »... Cela a été le point de départ de l'accompagnement éducatif dans les Maisons de la Réussite, et des premiers rendez-vous avec les éducateurs, comme va le préciser Didier Girault. »

- Didier Girault, Educateur spécialisé (fin)

« Comme le lien avait été établi avec les médiateurs, le rôle des éducateurs en a été facilité.

Au-delà de l'accompagnement éducatif des jeunes, un chantier éducatif s'est mis en place avec le bailleur. On a pu proposer, par l'intermédiaire d'une association d'insertion, des contrats de travail et les jeunes se sont impliqués rapidement sur le chantier, sur leur secteur, avec des activités de rénovation des parties communes des immeubles et des cages d'escalier... Cette démarche a bénéficié d'un suivi de la mission locale pour un programme de formation, mais aussi d'un suivi avec les éducateurs PJJ et les assistantes sociales du Conseil Départemental dans le but de faire progresser ces jeunes.

Certains jeunes ont pu intégrer l'Ecole de la Deuxième Chance (E2C) et suivre des formations. L'autre effet positif du chantier a été l'impact sur les habitants du quartier, qui ont vu une autre image de ces jeunes. Ces derniers se sont sentis revalorisés.

Aujourd'hui, ce même bailleur nous rappelle régulièrement, car il a parfaitement compris l'intérêt d'un tel partenariat. Avec l'ensemble des partenaires, nous gérons aujourd'hui chaque année entre 50 et 60 chantiers éducatifs pour plus de 250 jeunes... »

Clôture

Par Muriel Domenach,
Secrétaire Générale du Comité Interministériel de Prévention de la
Délinquance et de la Radicalisation (CIPDR)

« Bonjour à tous,

Je reconnais certains visages que j'ai pu rencontrer depuis mon arrivée à la direction du secrétariat général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CIPDR). Ce sont mes fonctions antérieures comme diplomate au Consulat Général d'Istanbul qui m'ont amenée à ce poste, et m'ont familiarisée avec les enjeux de la prévention de la délinquance et du travail social dont je n'étais pas praticienne.

J'ai un regard à la fois externe et interne sur vos réflexions, ce qui donne une certaine fraîcheur. J'ai pu remettre en cause un certain nombre de dispositifs ou de coopérations qui, avec un regard extérieur, ne me paraissaient pas apporter de valeur ajoutée. Inversement, j'ai souhaité discriminer positivement et privilégier des pistes de réflexion et de coopération qui me paraissaient apporter une réelle valeur ajoutée.

Parmi ces projets à haute valeur ajoutée, j'ai retenu le vôtre, à savoir le rapprochement entre prévention spécialisée et médiation sociale, pour deux raisons. D'abord, ce rapprochement peut apporter une plus-value dans le cadre de la prévention de la délinquance, notamment vis-à-vis de la **stratégie de prévention de la délinquance** qui arrive à échéance à la fin de l'année. Mais aussi, à moyen terme, ce rapprochement nous semble pertinent dans le contexte de notre réflexion sur une prochaine **stratégie de prévention de la radicalisation**, que nous préparons, comme l'a annoncé le Président de République, pour les toutes prochaines semaines. Ce sont sur ces deux plans que je serai heureuse d'échanger avec vous. Je voudrais simplement préciser les raisons qui nous ont amenés à soutenir cette action « Médiation et prévention sur l'espace public : regards croisés ».

La prévention de la délinquance, et plus particulièrement la tranquillité publique, représente un enjeu important qui ne saurait se limiter aux dispositifs de prévention situationnelle tels que la vidéo-protection. Si les forces de sécurité intérieures ainsi que les polices municipales concourent à la prévention de ces troubles à la tranquillité publique, d'autres acteurs, et je pense notamment aux médiateurs et aux éducateurs de la prévention spécialisée, y participent également.

Dès lors, il apparaît nécessaire, comme votre étude en est l'exemple, d'essayer de comprendre comment l'action de ces acteurs s'articule sur le terrain mais également **de proposer des préconisations visant à améliorer cette articulation et la complémentarité de ces acteurs, à identifier des pistes de partenariat ou encore des cadres d'échange d'informations.**

Pour cela, je rappellerai qu'il existe un cadre local de traitement de la prévention de la délinquance au travers des CLSPD qui offre de nombreuses possibilités. Bien sûr, certains critiquent ce qu'ils appellent

la « comitologie », mais l'écueil serait de passer beaucoup de temps à déconstruire ces cadres pour ensuite les reconstruire à l'identique ou presque, sous d'autres appellations. Il faut se mettre en mouvement pour donner du corps et du sens à ce dispositif, pour donner corps aux possibilités que l'on a de développer des stratégies territoriales de prévention de la délinquance et la mise en œuvre de groupes opérationnels.

Je voudrais aussi rappeler le cadre général de nos réflexions, qui est la **préparation d'un comité interministériel des villes**, mais aussi la **préparation du prochain comité interministériel de prévention de la radicalisation** au début de l'année 2018. Celui-ci évidemment n'épuise pas le sujet sur lequel vous travaillez, mais il en fixe le cadre et l'urgence. Je voudrais donc vous réitérer l'intérêt que nous avons pour vos travaux, et l'intérêt que nous y prêtons dans nos réflexions sur la prévention de la radicalisation.

Au-delà même de la tenue du comité, sachez que l'axe général de notre action en matière de prévention de la radicalisation depuis maintenant un an, c'est vraiment de mobiliser les acteurs du terrain. J'ai bien conscience de la difficulté qui a été la leur à appréhender les problématiques de prévention de la radicalisation. Mais c'est vraiment là un point auquel je tiens : ne pas rechercher des recettes miracles, ne pas solliciter les gourous autoproclamés de la lutte contre la radicalisation, mais bien solliciter les professionnels de terrain qui, bien qu'ils interviennent aussi sur d'autres types de problématiques, sont familiers des questions de lien social et des questions de rupture. »



Les services de médiation sociale épousent les contours des territoires sur lesquels ils interviennent, et évoluent à l'aune des nouvelles problématiques rencontrées dans les villes et dans les quartiers. Ils sont portés par des structures diverses (communes, EPCI, régies de quartier, associations, bailleurs, transporteurs...), et couvrent des territoires variés (quartiers, ville, agglomération...). Malgré cette hétérogénéité, les acteurs impliqués dans la mise en place de tels dispositifs doivent faire face aux mêmes enjeux, concernant notamment les modes de financement, le recrutement, la professionnalisation, ou encore la gestion quotidienne des équipes.

Afin de confronter les expériences, de mutualiser les bonnes pratiques et de travailler en cohérence pour valoriser la profession, nous avons créé il y a dix ans **Le Réseau des Villes Correspondants de Nuit et de la Médiation Sociale**.

Le **Réseau des Villes** représente, par la diversité de ses membres, un véritable vivier de réflexions, d'idées, de volontés et d'énergie. Il organise des rencontres nationales ou régionales, conduit des recherches action qui nourrissent sa réflexion et celle de ses partenaires, développe des pôles de compétences régionaux, et participe activement aux efforts de professionnalisation de la médiation sociale, au côté des services de l'Etat.

CONTACTS

Par email :

contact@reseaumediationsociale.fr

Par téléphone :

Florent Montillot
Président du Réseau des Villes

02 38 79 25 44

Par courrier :

Le Réseau des Villes
Correspondants de Nuit
et de la Médiation Sociale

c/o Assemblée des Communautés de France
22 rue Joubert
75 009 Paris